DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
30 juin 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

MANIFESTATIONS CULTURELLES FIXATION DU DROIT D'ENTRÉE SPECTACLE MUSICAL « TOUT 'IN HAUT DE CH'TERRIL » LE 17 OCTOBRE 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.**

Absent excusé : **M. SZYSZKA Jacques.**

Absents : **MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des manifestations culturelles proposées par la Ville, un spectacle musical intitulé « Tout 'in haut de ch'terril » aura lieu le vendredi 17 octobre 2025 à 20h, à la salle des fêtes Bruno, et qu'il convient de fixer le tarif d'entrée pour cet événement.

Il propose le tarif suivant :

- 5,00 € - Prix d'entrée unique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'Avis de la Commission « Finances – Vie scolaire » du 17 Juin 2025,

Et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 5,00 € le prix d'entrée pour le spectacle musical « Tout 'in haut de ch'terril » du 17 octobre 2025,

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL02300620

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250630-DEL02300620